

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
**Adhésion du Syndicat
Intercommunal de
l'Assainissement (SIA)
au Syndicat
Intercommunal de l'Eau
et de l'Assainissement
(SIEA)**

SEANCE DU MARDI 24 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 18 octobre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous
la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Vincent PETITJEAN,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA,
Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Christophe
MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Serap ALP, Farida LAID, Bernard
DUNIAT, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Michel COMBRONDE à David DEROSSIS
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR
Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Monique DURAND-PRADAT

ADHESION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT (SIA) AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (SIEA)

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la loi n° 2010-1563 di 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la Loi NOTRe du 07 aout 2015 prévoyant le transfert de compétences « Eau potable et assainissement collectif » des communes vers les communautés de communes et communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- **Vu** le report de l'application de la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2026 ;

- **Considérant** que la Ville de Thiers est adhérente au Syndicat Intercommunal de l'Assainissement (SIA) pour l'assainissement des habitations de villages proches de Saint Remy sur Durolle ;
- **Considérant** que les effluents sont dirigés vers la station de traitement gérée par ce Syndicat Intercommunal ;
- **Considérant** que la Régie des Eaux de Thiers gère la facturation du service et se charge de payer la quote part du service pour ces habitations au SIA ;

Dans la perspective du transfert de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne en 2026, des recompositions du paysage syndical de l'eau et de l'assainissement sont en cours et le SIA va être transféré au sein d'un nouveau Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement (SIEA) sur le même périmètre.

Ce transfert n'aura aucune conséquence dans la gestion de l'eau pour les habitants concernés.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** le transfert du Syndicat Intercommunal de l'Assainissement (SIA) vers le Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement (SIEA) ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance



Monique DURAND-PRADAT

Le Maire,



Stéphane RODIER